



Licenciement cause décès et paiement préavis

Par **marie51210**, le **03/03/2009** à **16:22**

BONJOUR,rnj'ai etait Licenciement cause décèsrnje travailler comme aide menagerrnj'aimerais savoir combien de jour de preavis faut il donner dans ce cas ?rnou y a t'il un preavis a donner ?rnrsur l'attestation assedic et fiche de paye il y a marquer preavis non effectuer et payer sa doit etre notifier comme ça ?rncomment sa se fait que les assedic compte 3 mois avant de me regler ais droit?rnbeaucoup de question je sais, sa serai gentil de me repondre rnmerci beaucoup

Par **julius**, le **03/03/2009** à **17:46**

j'aimerais savoir combien de jour de preavis faut il donner dans ce cas ? rnou y a t'il un preavis a donner ? rn-> Quel est votre convention exacte ?rnrsur l'attestation assedic et fiche de paye il y a marquer preavis non effectuer et payer sa doit etre notifier comme ça ? rn-> Le liquidateur du contrat vous a parfaitement indiqué que votre préavis de X jours sera rémunéré et non-effectué.rncomment sa se fait que les assedic compte 3 mois avant de me regler ais droit? rn-> Les ASSEDIC comptent en carence , outre les carences légales , les congés payés , ainsi que les RTT , et le préavis non-effectué.

Par **marie51210**, le **04/03/2009** à **15:49**

bonjour,rnmerci de m'avoir repondu mais les congers et rtt c'est la meme chose mais pour le

preavis il compte combien de mois car sa bien était noter preavis non fait mais payer pour
mois la somme fait que un mois + un mois de conge payer et de rtt en tout sa fait pas trois a
mois qe je me trompe c'est pour cela que je demande combien de preavis on doit faire ou pas
faire. je comprend rien merci de me repondre